

Question orale de Kattrin Jadin à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "La construction d'un nouveau CPL à Paifve" (55014930C)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je voudrais faire le point avec vous sur la construction du nouveau centre de psychiatrie légale à Paifve.

Selon mes informations, la reconstruction d'un nouvel établissement à Paifve a bien été retenue dans le Masterplan Prisons et Internement et figure parmi les premières priorités du gouvernement. Je m'interroge, cependant, sur l'avancement de ce dossier. Qu'en est-il de la construction en termes de délai? Existe-t-il déjà un calendrier pour les différentes étapes de ce projet de construction?

Mathieu Michel, secrétaire d'État: Chères collègues, comme vous l'avez souligné, je tiens effectivement à rappeler que les centres de psychiatrie légale (CPL), dont celui de Paifve, font bien partie des priorités actuelles du gouvernement. Le dossier du CPL de Paifve continue d'avancer et il avance plutôt bien. Le planning est concerté entre la Justice et la Santé publique, mais n'a pas encore été arrêté. Toutefois, les décisions de sélection pour le choix d'un consultant juridique et financier en soutien de la Régie des bâtiments ont déjà été prises. Nous entrons donc dans la seconde phase d'attribution du marché, à savoir la désignation d'un consultant qui viendra soutenir les parties prenantes, comme le SPF Justice, la Santé publique et la Régie des Bâtiments dans l'élaboration des marchés publics. Ce marché de consultance devrait être attribué après l'été 2021.

En ce qui concerne l'établissement de défense sociale (EDS), une étude doit encore être réalisée afin d'établir les possibilités de reconversion. Cette étude devrait être englobée dans les marchés liés au CPL et sera orientée vers un projet de prison et une rénovation des installations existantes. Le SPF Justice doit encore prévoir un programme des besoins qui déterminera le profil des détenus, le type de sécurité, etc. En l'absence d'un tel programme, la Régie des Bâtiments ne peut pas prévoir aujourd'hui si on phasera ou non les travaux.

Dans ce dossier, le rôle de la Régie porte essentiellement sur la gestion du projet et sur la mise en place des processus qui en découlent, et ce, en respectant au maximum le bien-être du personnel et des occupants. Enfin, pour tous nos sites, une attention particulière est mise en place afin de répondre au mieux aux besoins de rénovation et d'entretien.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour vos réponses très claires. Je vais réinterroger le ministre de la Justice afin de savoir comment faire avancer au mieux ces dossiers qui, comme vous l'avez dit, constituent une priorité pour ce gouvernement. Je suis satisfaite d'entendre que la Régie des Bâtiments se préoccupe des éléments ayant trait au bien-être au travail et que le suivi sera assuré.